

AFFAIRE N° 34 - Acquisition d'un terrain de 6 200 m2 environ, appartenant à Monsieur PAYET Michel Gervais, cadastré section BH n° 194 sis à Sainte-Clotilde chemin Lory les Hauts, nécessaire à la réalisation du boulevard de ceinture sud

LE MAIRE donne lecture du rapport :

Mesdames, Messieurs et Chers Collègues,

La Commune envisage l'acquisition d'un terrain de 6 200 m2 environ, sis chemin Lory les Hauts à Sainte-Clotilde, cadastré section BH n° 194, nécessaire à la réalisation du futur boulevard de ceinture Sud.

Ce terrain, bâti d'une maison d'habitation en bois sous tôle occupée par le propriétaire, appartient à Monsieur PAYET Michel Gervais qui serait disposé à le céder au prix de 424 000 Francs (compatible avec l'estimation des Services Fiscaux) sous réserve que lui soit accordé le maintien gratuit dans les lieux pendant une durée ne

pouvant excéder un an à compter de la date de paiement du prix de la vente.

Si ces conditions vous agréent, je vous demande Mesdames et Messieurs, de bien vouloir m'autoriser à effectuer le paiement de ce terrain au prix de 424 000 Francs ainsi que des honoraires du notaire rédacteur de l'acte de vente correspondant.

La dépense sera inscrite au Chapitre 901 article 210 du Budget communal et prélevée sur un emprunt contracté auprès de la Caisse des Dépôts et Consignations pour le financement des acquisitions foncières du boulevard de ceinture Sud.

LE MAIRE - Mesdames et Messieurs, je mets la question aux voix.

ADOPTE A L'UNANIMITE